



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
06.03.2009

L'an deux mille neuf et le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr BOUDES, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mmes ESPIE, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 09/60

Absents: Mr DELPOUX, Mme DESFARGES-CARRERE, Mrs RASKOPF, DELBES, Mme RAHOU.

Objet de la délibération

Secrétaire : Mme BORIES.

Rapporteur : Monsieur Crespo

**CONVENTION
TERRITORIALE DE
L'ALBIGEOIS –
Aménagement de deux
salles de sport et mise en
conformité de la salle
polyvalente**

La commune de Saint-Juéry envisage de créer deux salles de sport attenantes à la salle de l'Albaret. L'une est destinée à la pratique du judo, l'autre à la pratique de la gymnastique volontaire.

La salle de judo comprendra 1 salle d'activité de 160 m², un bureau de 8 m² environ, un rangement de 3 m² et une liaison intérieure avec les vestiaires existants de la salle polyvalente.

Adopté à l'unanimité

La salle pour la gymnastique volontaire comprendra une salle d'activité de 150 m² avec un vestiaire ouvert, un bureau de 8 m² environ, un rangement de 11 m² et une liaison intérieure avec les vestiaires existants de la salle polyvalente.

La création de ces deux salles se fera côté façade Sud de la salle polyvalente.

En même temps que la construction de ces deux salles de sport, il est prévu d'effectuer dans la salle de l'Albaret des travaux de mise aux normes liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap et liés à la mise en conformité acoustique.

C'est ainsi que seront modifiés les sanitaires et que les ouvertures seront adaptées aux exigences en matière d'accessibilité.

Par ailleurs sera mis en place un système de contrôle du bruit par avertissement lumineux et coupures électriques.

Le coût estimatif de l'opération, honoraires compris est de 582 000 € H.T., soit 696 072 € T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet de création de 2 salles de sport attenantes à la salle polyvalente de l'Albaret et les aménagements dans cette dernière pour la rendre conforme sur le plan d'accessibilité aux personnes en situation de handicap et ainsi que par rapport à l'acoustique.

Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

<u>Dépenses H.T.</u>		<u>Recettes</u>	
Maîtrise d'œuvre	32 000	Département	116 400
		Région	116 400
		D.G.E.	33 390
Travaux	550 000	C.N.D.S.	30 000
		Commune	285 810
	<hr/>		<hr/>
	582 000 €		582 000 €

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget 2009 de la collectivité.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,